



Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023



TABLE DES MATIERES

ALLOCUTION D'OUVERTURE.....	3
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022.....	4
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
RAPPORT D'ACTIVITE	6
POLE FORMATIONS.....	9
POLE BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES.....	11
POLE GRAND GIBIER.....	14
RAPPORT MORAL	17
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021-2022.....	24
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024.....	28
INTERVENTIONS DES PERSONNALITES	31
REMISE DES MEDAILLES.....	32
DISCOURS DE CLOTURE.....	33

Allocution d'ouverture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue au complexe Paul Dambier de Champniers pour notre traditionnel congrès annuel, marqué cette année par le centenaire des Fédérations Départementales des Chasseurs. J'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail tout à l'heure.

J'ai l'honneur en ce vendredi 14 avril 2023 d'ouvrir avec vous, mes chers amis, l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente.

Comme vous avez pu le constater dans le dossier de vote qui vous a été remis, l'ensemble des votes des résolutions se dérouleront à bulletin secret à la fin de cette assemblée, sous le contrôle de notre huissier de justice, Maître Christophe DENIS. Six urnes ont été installées à cet effet, une par unité cynégétique et la sixième réservée aux chasseurs individuels.

Je demande à quatre personnes présentes dans la salle de bien vouloir accepter d'être accessseurs pour le dépouillement des votes. Tous les assesseurs et les personnels désignés devront se diriger vers 19h30 environ dans la salle des lavoirs au niveau des bureaux de votes pour rejoindre notre huissier de justice.

Comme chaque année et comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du CA : Gérard KUHN le 1^{er} Vice-Président, Pascal LAMAZIERE le 2^{ème} Vice-Président, Claude PINEL le Secrétaire Général, Michel BLANCHIER le Secrétaire Général Adjoint, Joël BEAULIEU le Trésorier et Joël BOUTENEGRE le Trésorier-Adjoint. J'en assumerai la présidence.

La résolution n°1 qui sera soumise à votre vote en fin d'assemblée, concerne la désignation du bureau de l'assemblée générale.

Résolution n°1 : désignation du bureau de l'assemblée générale	Pour	Contre
Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ?	7 101 voix	190 voix
Pourcentage	97 %	3 %

Il m'est maintenant agréable d'accueillir :

- ⇒ Monsieur Pascal BAILLE, Secrétaire-Général de la FDC des Deux-Sèvres.
- ⇒ Monsieur Jean-Bernard DE LARQUIER, Vice-Président de la FDC de la Charente Maritime.
- ⇒ Monsieur Jean-Francis SEGUY, Vice-Président de la FDC de la Gironde.
- ⇒ Monsieur Philippe BODEAU, Trésorier-Adjoint de la FDC de la Creuse.
- ⇒ Monsieur Christian DANIAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- ⇒ Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'AMF16.
- ⇒ Monsieur Philippe BOUTY, Président du Conseil Départemental.
- ⇒ Monsieur Mathieu LABROUSSE, conseiller régional en charge de la chasse, représentant le Président Alain ROUSSET de la Région Nouvelle Aquitaine.
- ⇒ Madame Sandra MARSAUD, députée de la 2^{ème} circonscription.
- ⇒ Madame Caroline COLOMBIER, députée de la 3^{ème} circonscription.
- ⇒ Monsieur François BONNEAU, sénateur.
- ⇒ Monsieur Jérôme JAYAT, responsable du service départemental de l'ONF.
- ⇒ Monsieur Julien FERRE, chef de service par intérim de l'OFB16.
- ⇒ Maître Lionel BETHUNE DE MORO, avocat.
- ⇒ Madame Jacqueline AJER, Présidente d'honneur de l'association Prom'Haies.
- ⇒ Madame Fabienne BENEST, Directrice adjointe du CNPF de Nouvelle Aquitaine.
- ⇒ Monsieur Jérôme LE CARO, Chef d'escadron du groupement de gendarmerie.
- ⇒ Monsieur Benoît PREVOST-REVOL, Directeur-Adjoint de la DDT16.
- ⇒ Madame Marine LAMOUREUX et Monsieur Christophe DENIS, huissiers de justice.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Je voudrais également saluer les lieutenants de louveterie, les présidents d'associations spécialisées, nos estimateurs de dégâts grand gibier, les bénévoles qui œuvrent aux différentes formations et tous les présidents de territoires de chasse qui nous font l'honneur d'assister à cette assemblée générale.

Je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, en ayant une pensée pour eux et leurs proches. Permettez-moi de dire quelques mots sur un jeune chasseur décédé tragiquement dans un accident de voiture à l'âge de 32 ans.

Florian LEGER était le Président de l'AFACCC16. Il avait compris plus tôt que d'autre que la guerre de la communication se jouait désormais sur les réseaux sociaux et il veillait tout particulièrement à ce que les images et les vidéos diffusées par ses membres soient respectueuses de l'éthique qu'il souhaitait véhiculer à la chasse. Il prônait également le respect vis-à-vis des autres utilisateurs de la nature.

Les 24, 25 et 26 mars dernier, dans le département de l'Hérault, ses amis et compères, Éric BESSON, Éric GILLAIZEAU et Mickaël SARLANDE passionnés de chasse aux chiens courants lui ont rendu le plus bel des hommages en remportant la finale nationale FACCC sur sanglier, avec en prime, une partie de ses griffons bleus de Gascogne. Florian, tu en rêvais, tes fidèles amis l'ont réalisé pour toi.

Que Saint Hubert veille désormais sur cette communauté des chasseurs partis rejoindre le royaume des chasses éternelles. Merci de bien vouloir, vous lever, en respectant une minute de silence. Merci pour eux ainsi que leurs proches.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

La résolution n°2 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 qui a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture et je vous propose de l'approuver en l'état tout à l'heure lors du vote à bulletin secret.

Résolution n°2 : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022	Pour	Contre
Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 tel qu'il vous a été présenté ?	6 954 voix	319 voix
Pourcentage	96 %	4 %

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

En préambule, je tiens au nom de la FDC16 à vous remercier, vous les bénévoles de la chasse charentaise sans qui rien ne serait possible. Vous êtes la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et des territoires.

Votre CA fédéral s'est réuni à 10 reprises à raison d'une fois par mois. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits par les différentes commissions fédérales et ceux des pôles, mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de 11 séances de travail par an.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Ces réunions sont l'occasion d'entériner bon nombre de projets, qu'il est difficile de tous les présenter à cette tribune de façon exhaustive tant ils sont nombreux.

Néanmoins, il me semble important de vous livrer les plus importants de l'année écoulée :

- Le renouvellement du CA suite à l'assemblée générale électorale de l'année dernière avec la désignation des nouveaux représentants dans les différentes instances où la FDC16 siège.
- La constitution de l'argumentaire technique, scientifique et financier pour la demande de classement des ESOD de la catégorie n°2 pour la nouvelle période triennale, l'arrêté ministériel étant attendu pour l'été prochain.
- La mise en application des abaques pour les plans de gestion lièvre.
- Les différentes rencontres avec Madame le Substitut du Procureur de la République en charge du contentieux environnemental, avec le colonel et commandant de gendarmerie, avec le chef de service par intérim de l'OFB...
- Les rencontres avec la DDT et le groupement des lieutenants de louveterie sur la mise en place du plan d'actions sanglier.
- Les réunions avec la Chambre d'Agriculture que ce soit sur l'épineux dossier des dégâts mais aussi la biodiversité, la réalisation des diagnostics dans le cadre des MAE...
- Le lancement de notre première opération « Chassons le cancer » couronnée de succès même si la presse fortement sollicitée, qu'elle soit écrite ou télévisuelle, n'est pas déniee donner suite à nos demandes.
- La mise en place de la formation décennale sécurité, d'abord en distanciel et maintenant également en présentiel.
- Les rencontres avec les parlementaires afin d'évoquer les sujets d'actualités forts nombreux à tous les niveaux : sécurité à la chasse, cohabitation avec les autres usagers de la nature, test d'alcoolémie pour les chasseurs, avenir des chasses traditionnelles, dégâts de grand gibier, plomb dans les zones humides, risque sanitaire, bien-être animal...
- La restitution de l'audit sur la régie de recettes dans le cadre du guichet unique et de la délivrance des validations du permis de chasser. Par rapport à l'audit réalisé en 2017, le retour est positif avec une très bonne tenue de la régie de recettes, une bonne sécurisation des locaux, une comptabilité bien ajustée et un très bon suivi des procédures.
- La mise en application de la grille nationale de réduction par rapport aux indemnisations des dégâts de grand gibier ainsi que de la nouvelle convention clôture à compter de mars 2023.

Comme vous le voyez, le travail a été intense.

Vous aurez à vous prononcer sur ce rapport de gestion du Conseil d'Administration que je viens de vous présenter à travers la résolution n°3 de votre bulletin de vote.

Résolution n°3 : approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration	Pour	Contre
Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?	6 791 voix	481 voix
Pourcentage	93 %	7 %

Claude PINEL de vous présenter les grandes lignes de notre rapport d'activité, je vais bousculer légèrement le protocole pour permettre à deux personnalités présentes parmi nous de vous dire quelques mots, leurs agendas respectifs ne leur permettant pas de rester parmi nous jusqu'à la fin de nos travaux.

En premier lieu, Monsieur Philippe BOUTY, Président du Conseil Départemental de la Charente interviendra.

Il sera suivi par Monsieur Mathieu LABROUSSE, conseiller régional en charge de la chasse et représentant Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine. Monsieur BOUTY, je vous cède la place.

Rapport d'activité

Intervenant : Claude PINEL

Fonction : Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

Une nouvelle fois, je vais vous présenter le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2022-2023. Cette saison n'a pas dérogé à la règle. Elle a été, en même temps, extrêmement riche, variée, animée et passionnée... mais aussi, à de nombreux égards, éprouvante.

Enrichissante et passionnante par la diversité et la densité des dossiers traités... et des rencontres qui s'y rattachent. Mais tout va de plus en plus vite. Tout se complexifie !

La charge de travail augmente au fur et à mesure que des lois, des décrets, des arrêtés viennent encadrer notre activité.

Le rapport d'activité 2022 qui vous a été remis dans votre pochette, résume, à lui seul, la diversité des missions réalisées, je vous invite à le lire attentivement pour y découvrir les chiffres clés et les moments forts de l'année écoulée.

Cette année 2023 restera dans les annales, puisque nous fêtons ce soir notre centenaire.

Pour commencer, je veux évoquer les conséquences directes de la loi de juillet 2019 qui nous a confié de nouvelles missions de service public avec notamment la gestion des notifications individuelles des plans de chasse. En effet, il revient désormais aux seules fédérations de gérer ce dossier.

Tous, chasseurs, présidents de société, délégués grand gibier, quel que soit le poste occupé, nous devons relayer sur le terrain les informations reçues et nous devons être attentifs à respecter le timing de retour des données de prélèvements.

Aujourd'hui, ces retours sont primordiaux. Trop souvent, ce manque de communication, ces retards entraînent des difficultés et nous empêchent, quelquefois, d'analyser finement la situation en temps réel, d'anticiper sur les événements, et ainsi de pouvoir proposer, en amont, des solutions aux problèmes rencontrés.

Ayons toujours dans la tête que la communication est devenue le vecteur de toutes nos actions. Depuis la crise sanitaire, jamais nous n'avons autant communiqué par l'intermédiaire du site internet, des réseaux sociaux, par l'envoi de courriels et de SMS...

Vous, les Présidents avez sans doute le rôle le plus important à jouer. Vous êtes les premiers informateurs des membres de votre Conseil d'Administration. Ensuite, chacun doit se sentir une courroie de transmission, un ambassadeur de la chasse française.

Tous, à notre propre échelon, nous devons être les acteurs de cette communication. La Fédération, seule, ne peut pas tout faire. Le chasseur, tous les chasseurs doivent devenir de véritables militants investis d'une mission de sauvegarde de notre activité.

Tout se complexifie et tout va très vite. Nous avons mis à votre disposition, des outils dématérialisés pour simplifier toutes les procédures d'autrefois.

Nous nous sommes toujours attachés à améliorer la réactivité dans la diffusion de l'information et faire des économies en limitant les envois de courriers papier.

L'espace adhérent Retriever a été largement enrichi et le sera encore dans les prochains mois. Je vous engage à le parcourir régulièrement, vous y découvrirez de nouveaux documents et de nouvelles possibilités qui vous faciliteront le travail au quotidien.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Je sais aussi que cette dématérialisation, cette numérisation peut être compliquée pour tous ceux qui ne sont pas familiarisés avec ces nouvelles technologies. C'est vrai et je le conçois tout à fait !

Mais nous n'avons plus le choix, la dématérialisation est devenue notre quotidien, la chasse ne peut y échapper....

Dans tous vos territoires, lorsque vous participez à une chasse collective, je suis sûr que vous pouvez trouver un chasseur susceptible, via Appchasse de saisir les prélèvements. En quelques clics, c'est fait.

Déléguer cette tâche à un jeune chasseur ou à un moins jeune, utiliser sa compétence, valoriser son travail au sein de votre équipe, voilà un bon exemple pour impliquer cette nouvelle génération, à vos côtés, dans les tâches qui vous incombent. Ensemble, nous serons plus forts.

On demande beaucoup au président d'une société de chasse. Le nombre de documents à compléter et à renvoyer augmentent d'année en année.

La chasse est entrée dans l'aire de la justification et ne peut se passer de ce travail administratif, même s'il faut le regretter. Vous ne pouvez plus agir tout seul, vous devez déléguer certaines missions, c'est impératif. Des chasseurs sont prêts à vous aider, il faut leur laisser la possibilité de le faire. La transmission de notre passion, le partage de l'expérience contribueront à la reprise du flambeau.

Les réseaux sociaux, les nouvelles technologies, parlons-en si vous le voulez bien ?

Je vous disais que tout allait très vite, sans doute trop vite. A l'adage, « trop d'information tue l'information » j'en ajouterais un autre, « une vitesse excessive de la communication tue la communication ».

Deux exemples concrets pour illustrer mes propos :

- Le premier concerne l'arrêté interdisant la circulation dans les bois exposés au risque de feux, suite aux incendies de l'été dernier. Sur ce dossier, dans la précipitation, aucune information n'a été fournie à la Fédération. Aucun avis rendu s'agissant d'arrêté de sécurité publique. Pas de liste de communes où l'accès était interdit, dans la première mouture. Une simple carte avec des contours très flous... Certains chasseurs se sont retournés contre la Fédération alors que celle-ci n'y était pour rien. Nous n'étions en rien responsable de cette situation, puisqu'aucune concertation n'avait eu lieu.
- Le second, bien plus récent a pris la forme d'un arrêté d'interdiction de port et de transport d'armes en prévision de la manifestation contre les méga bassines. Force est de constater qu'encore une fois, la concertation n'a pas eu lieu. La communication faite en urgence a, une nouvelle fois, mis la Fédération devant le fait accompli. Après avoir découvert, par hasard, cet arrêté, nous avons cru bon de vous alerter. Nombre de chasseurs, à la suite de l'information communiquaient que la chasse était interdite et reprochait à la Fédération de n'avoir rien fait. C'est méconnaître profondément les prérogatives dont nous disposons. Comment pouvoir donner un avis quand la décision est prise rapidement sans consultation ?

Je pourrais en citer d'autres, tant les situations ne manquent pas !!! Ces deux exemples montrent bien que, dans une société exacerbée, les réponses impulsives de certains desservent l'ensemble de la communauté cynégétique.

Ne nous trompons pas de cible ! Nos opposants n'ont plus qu'à se servir, sur les réseaux sociaux, des commentaires inappropriés pour les utiliser contre nous. Prenons le temps de la réflexion, renseignons-nous.

La Fédération a défendu, défend et défendra toujours la chasse et ses chasseurs, mais il serait logique qu'en contrepartie, elle soit aussi défendue en son sein.

Selon Philippe NERICAULT, « *la critique est facile mais l'art est difficile* », le contexte actuel n'est plus à l'invective, ni à la calomnie mais plutôt à l'unité et la solidarité.

J'espère qu'à l'avenir si de tels arrêtés devaient être pris, nous serions associés et informés en amont pour éviter d'être pris à partie par nos propres adhérents.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Je profite de la présence des représentants de l'état pour rappeler nos interventions sur ces sujets lors de différentes Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La sécurité à la chasse, sujet au combien d'actualité en ce moment nous a occupé une bonne partie de l'année entre le rapport de la commission sénatoriale et les annonces de notre ministre de tutelle...

Malgré la baisse significative du nombre d'accidents de chasse en France, nous subissons, toujours plus chaque année, un véritable déferlement médiatique avec des campagnes successives de dénigrement contre notre passion et une demande de plus en plus croissante de règles toujours plus dures pour encadrer notre activité.

Devant ce constat et conscient que le risque zéro n'existe pas, nous pouvons nous satisfaire qu'en Charente, et ce depuis longtemps, les règles en matière de sécurité à la chasse soient claires.

D'ailleurs, ce qui se profile à l'horizon au niveau national existe déjà dans notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, preuve s'il en était que nous avons été visionnaires et précurseurs dans ce domaine.

Durant l'année 2022 et le début de l'année 2023, les oppositions à notre loisir se sont aussi multipliées, en raison d'une société de plus en plus coupée de ses racines, aseptisée, et où on voudrait mettre sur un pied d'égalité l'homme et l'animal.

Notre salut passera inévitablement par une cohabitation assumée avec tous les usagers de la nature dans le respect des activités de chacun. Il nous faut rassurer nos concitoyens. On peut aller se promener dans la campagne quand on le veut et en particulier le dimanche, sans danger. Alors, pourquoi certains s'évertuent-ils à vouloir nous empêcher de chasser le dimanche ?

Les tentatives ont échoué mais, ne nous y trompons pas, la question sera reposée. Nous devons reprendre notre destin en main et réaffirmer notre activité comme essentielle et indispensable dans nos petites communes rurales.

Toujours du côté de la communication orientée vers le grand public, nous nous employons chaque année à diversifier et étoffer notre offre en proposant des opérations démontrant notre savoir-faire. Le faire savoir est certainement ce qui nous a manqué ces dernières années et nous devons nous employer à amplifier nos actions de communication.

J'en arrive à la fin de mon propos. Je ferai miens les mots du Président du Saint-Hubert Club de France, qui affirme que « *Pour vivre heureux, vivons caché* » n'est plus du tout d'actualité.

Les enjeux actuels exigent que nous apparaissions comme un groupe social important, uni et exigeant. Soyons fiers d'être chasseurs.

Ce rapport d'activité introductif, témoigne de la force et du dynamisme de la chasse charentaise, un dynamisme que nous impulsions tous ensemble depuis de très nombreuses années et dont vous êtes les premiers ambassadeurs.

Face à un climat anti-chasse déraisonnable, la chasse et les chasseurs vont devoir se réinventer, assumer leurs traditions mais également savoir évoluer. Ensemble, nous devons relever les défis de demain, un des enjeux majeurs sera l'acceptation de la chasse par l'opinion politique qui passera par une meilleure connaissance de notre passion.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans remercier très officiellement et chaleureusement tout le staff de la Fédération, les secrétaires, les agents de développement, les techniciens, les techniciens supérieurs, les responsables de services et le Directeur. Sans eux, rien ne serait possible.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Merci aussi à mes collègues administratrices et administrateurs qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie tout au long de cette année. Je vous remercie de votre attention et laisse ce pupitre à Joël BOUTENEGRE.

Pôle formations

Intervenant : Joël BOUTENEGRE

Fonction : Trésorier Adjoint, Responsable du Pôle Formations

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Les formations sont une priorité pour la Fédération. Après des périodes sanitaires compliquées, toutes nos formations ont maintenant repris leur rythme de croisière. Voici de nouveau, le moment venu, pour moi, de vous faire le point sur ces formations élaborées par votre fédération, pour que la chasse n'ait plus aucun secret pour vous.

En plus des formations obligatoires (directeur de battue, renouvellement de directeur de battue et sécurité décennale exigée par la loi de 2019), la fédération propose tout au long de l'année d'autres thématiques pour permettre aux chasseurs et aux responsables de territoires de chasse d'approfondir leurs connaissances en matière cynégétique, réglementaire et sanitaire.

Certaines de ces formations répondent à des impératifs réglementaires qui nous incombent et d'autres à des thèmes retenus comme prioritaires pour la fédération.

L'objectif est de permettre à chacun de progresser, de développer ses acquis mais également de partager des moments d'échanges et de convivialité entre passionnés. Toutes les formations dispensées par notre Fédération sont et resteront entièrement gratuites.

Après avoir connu une période florissante entre 2015 et 2017 avec 50 candidats par an, la participation à la formation « approche-affût » a chuté de 40 % pour atteindre un niveau stable depuis 5 ans de 28 candidats de moyenne. En 2022, 23 chasseurs formés pour un total de 468 depuis 2005.

La formation « chasse à l'arc » a connu la même évolution que celle de l'approche-affût, avec une période faste entre 2015 et 2017 (90 candidats par an), puis une baisse significative du nombre de candidats de près de 50 % ces 5 dernières années. En 2022, 19 chasseurs formés pour un total de 844 chasseurs formés depuis 1995.

La formation « corvidés », mise en place en 2015, est une des plus petites formations que nous réalisons, aussi bien vis-à-vis du nombre de personnes formées, que de l'intérêt qu'elle suscite.

Cette formation montre également aux exploitants agricoles l'importance que nous portons à la protection de leurs cultures. En 2022, 11 chasseurs formés pour un total de 188.

La formation obligatoire des gardes chasses particuliers mise en place sur notre département depuis 2010 est notre plus petite formation par le nombre de candidats formés. En 2022, 4 chasseurs formés pour un total de 165.

La formation à l'examen initial de la venaison répond à deux obligations qui s'imposent aux chasseurs : les animaux tués à la chasse devant être utilisés pour la réalisation d'un repas associatif et les grands animaux prélevés dans la zone à risque Sylvatub doit avoir subi un examen visuel par une personne formée. En 2022, 38 chasseurs formés pour un total de 1 114 depuis 2008.

Concernant la formation sur l'hygiène et la pathologie du gibier. Il serait souhaitable que dans ce domaine, chaque responsable de chasse puisse avoir dans son équipe quelqu'un de formé, les mesures sanitaires imposées concernant la venaison étant de plus en plus draconiennes, y compris pour pouvoir offrir un morceau de gibier.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

La formation piégeage est, si on fait exception du permis de chasser, notre plus ancienne formation et la seconde en nombre de personnes formées après les directeurs de battue.

Sur les 10 dernières années, nous réalisons en moyenne 3 formations par an, pour un nombre total de 2 180 piégeurs formés depuis 1987.

La qualité de notre formation est d'ailleurs reconnue et nous permet depuis 2013, d'intervenir au lycée agricole de l'Oisellerie pour une classe de première en bac pro « gestion des milieux naturels et de la faune ».

La formation sécurité « chasse en battue » à destination des chasseurs a été mise en place en 2010 pour répondre à une demande émanant des responsables de territoires de chasse pour les aider dans l'organisation des battues sur leurs propres territoires tout en sensibilisant leurs chasseurs aux bonnes manipulations des armes et à la bonne réalisation des angles de sécurité. En 2022, 191 chasseurs formés pour un total de 1 004 depuis 2010.

Depuis 2000, 3 843 chasseurs charentais ont suivi la formation initiale pour l'agrément de directeur de battue. Sur les 10 dernières années, il y a eu 105 personnes formées par an en moyenne.

La formation de remise à niveau des directeurs de battues mise en place en 2019 est notre formation la plus récente. Obligatoire pour tous les chasseurs ayant suivi la formation initiale avant 2012 pour continuer à exercer après le 1^{er} juillet 2024.

677 chasseurs ont été formés depuis 2019 mais seulement une soixantaine sur les deux dernières années. Pensez à venir vous perfectionner, la réglementation et les règles de sécurité ne cessant d'évoluer.

Les formations pour la chasse accompagnée sont organisées en priorité les mercredis ou lors des vacances scolaires. Elles nous permettent de former plus de 20 futurs chasseurs par an en moyenne.

Depuis 2021, la formation des parrains est devenue obligatoire. 70 chasseurs expérimentés ont ainsi suivi la formation sur les deux dernières années.

Pour l'année 2022, le nombre de candidats reçus aux examens du permis de chasser est de 175. Ce chiffre est en baisse comparé aux années précédentes, malgré un taux de réussite supérieur à celui de l'an passé.

Les difficultés pour trouver des créneaux pour les examens et les contraintes liées au changement des modalités d'inscription n'y sont pas étrangères.

Pour rappel, ou tout simplement pour information à celles et ceux qui ne le savent pas encore, depuis le 9 janvier 2023, toutes les demandes d'inscription à l'examen de délivrance du permis de chasser se font uniquement en ligne. Terminée la visite à la Fédération pour aller chercher le formulaire en vue de s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Gagner en efficacité et sécurisation, certainement à court terme, quand le logiciel de l'Office Français de la Biodiversité mis en place sera pleinement opérationnel et surtout efficient. Pour l'instant, nous essuyons encore les plâtres d'un démarrage alliant balbutiement et cacophonie. Gageons que tous ces petits problèmes de paramétrage et d'exploitation des données soient rapidement solutionnés dans l'intérêt général.

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et par l'arrêté du 5 octobre 2020. Cette formation théorique est différente de la formation de directeur de battue et n'a pas d'équivalence avec cette dernière.

Chaque chasseur titulaire d'un permis de chasser devra, dans un délai de 10 années, soit avant le 5 octobre 2030, satisfaire à cette obligation réglementaire, sous peine de ne plus pouvoir valider son permis chaque année.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. Le caractère obligatoire de cette formation ne doit pas être un frein à son suivi.

Ne voyez pas cette formation comme une contrainte mais plutôt comme une formidable « pique de rappel », à l'application consciencieuse des règles élémentaires de sécurité régissant notre pratique.

Il en va de notre image et de notre crédibilité. Un accident à la chasse sera toujours un accident de trop...

Deux points méritent toute votre attention concernant la formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse :

- Seuls les chasseurs ayant fait valider leur permis en Charente sur au moins une des deux dernières saisons peuvent participer à cette formation.
- Un chasseur ayant commencé sa formation en distanciel, ne pourra pas être validé en présentiel, il devra donc terminer sa session par internet.

900 chasseurs charentais ont été formés dont 480 en distanciel et 420 en présentiel.

En conclusion, je tiens à remercier l'ensemble des élus et des professionnels qui œuvrent au quotidien pour dispenser un contenu de qualité à l'ensemble des chasseurs formés.

Un très grand merci aux bénévoles qui contribuent à nos côtés à la pleine réussite de ces formations. Merci de bien vouloir les applaudir comme il se doit. Merci.

Je vais maintenant laisser ce pupitre à notre 1^{er} Vice-Président, Gérard KUHN pour nous parler de petit gibier, de biodiversité et d'aménagement des territoires.

Pôle biodiversité et aménagement des territoires

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : 1^{er} Vice-Président, Responsable du Pôle Biodiversité et Aménagement des Territoires

Mesdames, messieurs, bonjour,

Vous connaissez l'attachement de la Fédération à œuvrer, développer et soutenir les volontés des chasseurs dans le domaine du petit gibier, travail au combien ingrat parfois mais tellement nécessaire pour l'avenir la chasse.

L'espace agricole français a connu plus de bouleversements ces 70 dernières années que pendant plusieurs siècles.

Le petit gibier s'en accommode comme il peut, c'est-à-dire, pour certaines espèces, très mal et mieux pour d'autres. Il suffit d'observer la disparition progressive des perdrix et lapins de garenne, la raréfaction des faisans et, a fortiori, des cailles des blés. Leur gîte et leur couvert ont pour le moins souffert, mais la fatalité ne fait pas partie de notre vocabulaire.

Des solutions existent dès lors que chasseurs et agriculteurs se parlent, travaillent ensemble, expérimentent pour mieux se comprendre et avancer main dans la main.

Je pourrais m'attarder sur le programme Agrifaune, sur les actions Biodiv'NA financées par l'écocontribution... autant d'exemples concrets qui montrent qu'en unissant nos forces, qu'en faisant converger nos stratégies, tout le monde peut être gagnant.

Cette année, avec pas moins de 5 kilomètres de haies plantées, 19,6 ha de cultures mellifères, 623 hectares de cultures intermédiaires pièges à nitrates... les chasseurs avec les agriculteurs contribuent ainsi à protéger et renforcer la biodiversité ordinaire dans nos territoires.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

La passivité, l'attentisme et bien d'autres causes multiples ont trop longtemps contribué à un manque d'engagement fort à tous les échelons de l'édifice cynégétique.

De l'abondance à la rareté en matière de petit gibier, la Charente ne fait pas exception à la règle. Aujourd'hui, nous avons décidé de prendre ce problème à « bras le corps » en s'attaquant d'abord au support de vie.

La transition de la chasse de l'ère de la cueillette à celle de la gestion des espèces, a conduit le monde cynégétique à connaître de façon scientifique les espèces gibier et le fonctionnement de leurs populations.

Le rapprochement avec le bureau d'études TerrOïko pour les diagnostics de territoires permettant d'évaluer les capacités d'accueil pour le faisan commun, de positionner les aménagements de territoires, géolocaliser les zones de lâchés d'oiseaux de repeuplement... voilà un exemple concret que votre Fédération est entrée dans l'ère des nouvelles technologies au service d'actions de terrain pour le chasseur.

Dans le même temps, un travail de fond a été conduit avec les éleveurs pour sélectionner des souches de faisans de Mandchourie élevées dans des conditions reproduisant le plus fidèlement possible la nature. C'est ainsi qu'est né le Projet Associatif Petit Gibier n°3.

Où en est-on ?

Avec 150 communes représentant 220 000 hectares désormais en plan de gestion faisan et pas moins de 49 territoires engagés dans cette opération, je suis fier de vous annoncer que des démarches ont été entreprises auprès de nos voisins de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne pour harmoniser nos règles de gestion en faveur de cette espèce pour accroître les chances de succès pour toutes nos opérations de repeuplement.

Construire un projet interdépartemental est assurément le témoin d'une évolution des mentalités et d'une volonté de travailler en synergie et en complémentarité dans le sens de l'intérêt général au-delà des limites administratives que nos faisans de Mandchourie ne connaissent pas.

A travers ce travail collaboratif d'envergure avec plus de 500 000 hectares en plan de gestion faisan entre nos quatre départements, les enjeux poursuivis sont multiples :

- Proposer une chasse attractive, éthique et durable.
- Proposer une chasse qui redore notre image de marque auprès du grand public intrigué par cette opération et la communication réalisée autour.
- S'exempter de facteurs extérieurs tels que l'influenza aviaire qui constitue une véritable épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, nos collègues deux-sévriens en savent quelque chose.
- Anticiper une possible interdiction des lâchers de tirs pendant la chasse au nom du principe de précaution, de pollution génétique, de bien-être animal et bien d'autres arguments que nos détracteurs auront tout loisir d'avancer. La transition s'anticipe sinon elle est subie.

Enfin, je l'évoquais en préambule, la chasse du petit gibier est assurément un objectif pour maintenir nos effectifs de chasseurs, les demandes de nouveaux chasseurs allant clairement dans ce sens.

Parmi les menaces qui pèsent également sur le petit gibier, il y a aussi la prédation.

L'un des temps forts de cette année 2022 a sans aucun doute été la réalisation du nouvel argumentaire technique pour la demande de classement des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) du groupe 2 pour la nouvelle période triennale.

Dans le dossier transmis au Ministère de la Transition Ecologique en fin d'année et conformément à l'avis rendu par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en formation spécialisée, nous avons demandé le classement pour les espèces suivantes : le renard, la corneille noire, le corbeau freux, la fouine et la pie bavarde.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Nous attendons désormais que la décision soit prise au niveau national sur le classement de ces espèces à compter du 1er juillet prochain. Croisons les doigts que les données collectées et fournies soient suffisantes aux yeux du Ministère pour la reconduction de notre demande.

Je profite de l'occasion pour saluer et remercier les piégeurs, les gardes particuliers, les agriculteurs, les chasseurs, les lieutenants de louveterie ainsi que tous les contributeurs de fiches de prélèvements, de déclarations de dommages, de recensements de populations qui nous ont permis d'étoffer notre dossier. Pour autant, le travail doit continuer.

La guerre des données est cruciale et vitale. Sans données, pas de classement. Sans classement, pas de régulation. Sans régulation, pas de petit gibier.

Le lièvre tient toujours une place importante dans le paysage cynégétique charentais. C'est à ce titre que des moyens humains et financiers importants sont déployés chaque année pour assurer un suivi sur la quasi-totalité des communes du département en plan de gestion.

Les tests avec les caméras thermiques pour les suivis nocturnes ont été concluants. Ce nouveau matériel devrait permettre d'optimiser les opérations de comptages dans un avenir proche.

Quels sont les nouveaux projets à venir ?

Le premier projet concerne la signature d'une convention avec la Fédération des Gardes Particuliers de la Charente représentée par son Président, Patrick BROUSSE.

Une première ébauche est en cours de rédaction et elle devrait celer les contours de notre futur partenariat.

L'objectif est d'associer nos deux structures pour renforcer et développer des missions d'intérêt général, en tirant profit de l'analogie et la complémentarité de nos compétences.

Cette collaboration devrait s'articuler autour de trois axes :

- Missions de police et de surveillance des territoires notamment dans les communes en plans de gestion (lièvre, faisan...).
- Actions de régulation des ESOD notamment en dehors des périodes d'ouverture de la chasse pour les corvidés par exemple.
- Relai d'informations auprès des responsables de territoires et des chasseurs localement par des contacts réguliers.

Toutes ces actions seront conduites et pilotées par notre Fédération.

Le second projet qui me tient également à cœur consiste en la désignation de deux référents petit gibier par territoire de chasse pour constitution d'un réseau.

Rassurez-vous messieurs les présidents de territoires de chasse, ces référents ne prendront pas votre place. Par contre, ils constitueront une formidable caisse de résonance des actions conduites et de bons relais de communication partout sur le territoire charentais.

Ce maillage qui doit se mettre se place est nécessaire pour que nos nouveaux chasseurs et les futurs chasseurs en devenir puissent avoir l'occasion de s'imprégner des démarches menées et s'investir à terme pour le petit gibier.

Bien entendu, les présidents continueront et resteront les interlocuteurs privilégiés de la FDC16 mais ces référents seront informés tout ce qui touche au petit gibier. Ils constitueront en quelque sorte une force vive qui sera mobilisable en cas de besoin.

Je pense par exemple à des consultations publiques spécifiques, à une problématique sanitaire également...

Avant de vous souhaiter une bonne fin d'assemblée, je tiens à remercier et à saluer tout notre personnel fédéral qui s'investit pleinement pour répondre au mieux à toutes vos sollicitations et vous proposer une gestion durable du petit gibier.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Merci également aux membres de la Commission Biodiversité et Aménagement des Territoires dont j'ai l'honneur et le plaisir de présider. Merci aussi à mes collègues administratrices et administrateurs.

Je laisse le soin au Responsable du Pôle Grand Gibier, Joël BEAULIEU de clôturer la synthèse des travaux du rapport d'activité de cette année. Merci de votre attention.

Pôle grand gibier

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier, Responsable du Pôle Grand Gibier

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Nous allons si vous le voulez bien passer en revue, ensemble, les trois espèces qui constituent nos plans de chasse et plan de gestion cynégétique dans notre département.

Je commencerai par l'espèce chevreuil, avec les chiffres importants de la saison écoulée. 9 741 attributions ont été accordées en première saison dans le cadre du nouveau plan de chasse triennal. 7 818 chevreuils ont été prélevés soit un taux de réalisation de 80 %. Pour mémoire, le taux habituel sur les dernières saisons se situe au-dessus des 90 %.

J'attire votre attention, sur le fait que, si le plan de chasse triennal vous permet de basculer d'une saison sur l'autre, les bracelets non utilisés, il est important de se rapprocher chaque saison au plus près de votre attribution en prélevant dans toutes les classes d'âge.

Attendre la dernière saison du triennal pour rattraper le retard ne sera que négatif avec un vrai risque de déséquilibrer voire d'affaiblir la population par un prélèvement anarchique, notamment de femelles gestantes, base de la population territoriale.

Concernant les zones viticoles, les prélèvements doivent s'accroître dans et à proximité des parcelles de vignes afin de limiter les risques de dégâts. Bien entendu, le personnel fédéral reste à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place de moyens de dissuasion et de protection.

La vigilance reste de mise au voisinage des zones boisées avec un regard particulier sur les parcelles en cours de régénération.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier du travail fourni lors de la réalisation des IKV, travail nécessaire pour nous permettre de disposer d'un outil statistique reconnu par tous les partenaires en termes d'indicateur de gestion.

J'en terminerai avec le chevreuil en vous rappelant l'intérêt des restitutions des pattes et mâchoires des jeunes animaux, c'est une contrainte supplémentaire fastidieuse j'en suis conscient, mais qui reste une méthode incontournable pour défendre, justifier et obtenir vos futurs plans de chasse.

Passons si vous le voulez bien, à l'espèce cerf, elle se porte plutôt bien avec quelques variations. Les derniers comptages réalisés au mois de mars en témoignent même si la répartition géographique des animaux n'est pas homogène et se traduit par une baisse sur le massif historique de Bel Air et une augmentation sur le massif de Haute Charente.

Le taux de réalisation du plan de chasse de cette saison atteint les 72 % avec 335 animaux prélevés pour 463 attributions. Il s'explique entre autres par la modeste présence à l'échelle de notre département et par les nombreux déplacements des animaux.

Il nous faudra être attentif afin que les populations n'essaient pas en dehors des zones que nous avons défini avec nos partenaires.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Un rééquilibrage du sexe ratio devra être envisagé pour les attributions à venir notamment dans les zones de colonisation où des prélèvements de biches, bichettes et faons sont nécessaires. Ne prélever que des cerfs coiffés conduirait à un déséquilibre de la population.

Dans le cas de dégâts forestiers jusque-là non indemnisables, nous sommes amenés à gérer des tensions qui n'ont pas lieu d'être. Le service technique a toute ma confiance, il travaille avec une vision départementale et une grande connaissance de l'espèce, respectons leur travail.

Nous devons également tenir compte des départements limitrophes à très forte présence qui génèrent des inquiétudes locales. Il nous appartiendra par un dialogue constructif (déjà entamé) de trouver avec nos collègues des départements concernés des solutions adaptées à proposer ponctuellement.

J'ai gardé l'espèce sanglier pour la fin et je vous confirme qu'il est la source de toutes nos préoccupations. En termes de prélèvements, il représente l'année de tous les records puisque 10 787 Manufix ont été distribués pour 7 095 prélèvements soit 377 de plus que la saison passée.

Cette espèce vous mobilise chaque jour davantage et nous mobilise également les élus et les personnels fédéraux au détriment d'autres dossiers qui font partie aussi notre mission. Vous l'avez tous compris, il est surtout le principal indicateur qui financièrement justifie nos difficultés et c'est à cause de lui que nous sommes au pied du mur.

519 sangliers ont été prélevés pendant la période anticipée du 1er juin à la veille de l'ouverture générale. Je tiens à féliciter les chasseurs qui interviennent de plus en plus régulièrement pendant cette période de sensibilité des cultures agricoles.

C'est un bon début, mais il nous faut collectivement aller plus loin. Je dois vous rappeler que chasser et prélever en automne et en hiver n'empêche pas les dégâts estivaux sur les céréales. C'est bien au printemps et pendant l'été que tout se joue concernant l'enveloppe dégâts.

Parmi les 20 SUC que compte notre département, 6 sont en difficulté et focalisent toute notre attention. Il s'agit de, PM1, PM2, PM3, TR2, CL2 et CL3 qui selon les critères du Plan National de Maîtrise du Sanglier sont classés en points noirs. TG3 est également en grande difficulté dans un contexte de situation péri-urbaine.

On peut légitimement affirmer que sur certaines communes de ces zones, parfois des territoires, les prélèvements n'ont certainement pas été aussi importants qu'ils auraient dû l'être, si l'on en juge par les compagnies encore présentes le jour de la fermeture de la chasse.

Concernant ces secteurs, plusieurs réunions avec les services de l'état (Préfecture, DDT, louveterie...) ont eu lieu, durant la campagne écoulée des mesures ont été appliquées en cours de saison et le seront dans les prochaines semaines.

Nous sommes en période de fermeture de la chasse, dans l'obligation de faire appliquer des mesures administratives pour ramener les populations de sangliers à un niveau acceptable par tous.

Le tir d'approche et d'affût dès le 1er juin devra impérativement être mis en œuvre, afin de protéger les récoltes. Il est indispensable de faire évoluer les mentalités afin de démocratiser ce mode de chasse. L'approche et l'affût ne sont pas antinomiques avec les battues, bien au contraire, elles se complètent.

8 % des prélèvements se réalisent en approche affût contre 92 % en battue, je reste persuadé que quelques dizaines de jeunes animaux prélevés en été, sur des sites à dégâts récurrents contribueraient à la baisse des dégâts et à fidéliser une catégorie de chasseurs qui finissent par nous tourner le dos ne trouvant plus leur place dans nos rangs.

Si de 8 % nous passons à 10 ou 12 % en tir d'été, la face du monde ne changerait pas pour autant et la tradition de la battue fort légitime perdurerait néanmoins.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Avec les épisodes caniculaires que nous avons connus, cette pratique est une vraie alternative aux battues classiques avec des chiens courants, d'autant plus, quand les températures et la sécheresse limitent très fortement les possibilités d'intervenir en battue.

Agir en prévention des dégâts voire dès l'apparition des premiers dommages, c'est envoyer un message fort aux exploitants agricoles victimes.

L'immobilisme et la non intervention ne conduisent qu'à crispier les situations locales, créer des conflits difficiles à résorber par la suite et générer des demandes d'indemnisation qui devraient être évitées.

Ces différents constats doivent nous conduire à maintenir la pression sur les secteurs à fortes populations et à dégâts récurrents, avec des prélèvements importants, une absence de consignes de tir dès l'ouverture générale, afin de revenir à une situation financière supportable par tous.

Le début de l'année 2023 a été marqué par la mise en application :

- De la nouvelle convention clôture qui définit désormais clairement les engagements et les responsabilités de chacun des protagonistes : Fédération, chasseurs et agriculteurs.
- De la grille nationale de réduction pour les agriculteurs qui ne respectent pas les règles du jeu en matière de procédure d'indemnisation dès lors que des constats d'irrégularité seront effectués par un agent assermenté.

Je rappelle que depuis plusieurs saisons, les frais d'estimation sont à la charge des exploitants pour toute déclaration abusive de dégâts et déclaration en dessous des seuils d'indemnisation après une lettre de mise en demeure en première année.

Je ne saurais conclure ce chapitre, sans saluer le travail engagé en Commission Grand Gibier sur certaines thématiques. Je sais la frustration de plusieurs de ses membres de ne pas avoir vu aboutir leurs propositions mais je veux leur dire qu'ils ont parfaitement compris les problématiques, les enjeux et leurs propositions se retrouvent quasiment toutes dans la boîte à outils nationale. J'ai travaillé avec eux, je sais leurs compétences, leur engagement et leur abnégation, merci de leur aide.

Notre plan d'actions sanglier, présenté à Madame la Préfète dès 2019 puis en 2022 et en 2023, était en fait un prémice de la boîte à outils sanglier nationale qui devrait prévoir notamment :

- La possibilité d'utiliser la chevrotine pour le tir en battue à courte distance.
- Le tir sur des points d'appâtage à postes fixes sur parcelles cartographiées en dégâts récurrents depuis plusieurs saisons.
- L'extension de la période de chasse en avril et mai sous forme dérogatoire.
- La possibilité d'intervenir la nuit...

Nous attendons une transcription réglementaire de tous ces points que ce soit sous forme de lois, de décrets ou d'ordonnances ministériels pour une mise en application au 1er juillet prochain.

Tout à l'heure, vous serez amené à vous prononcer sur l'un des deux choix pour le financement de l'exercice 2023-2024. Je sais que l'effort à consentir est important et nous nous en sommes largement expliqués lors des cinq réunions de secteur.

Des pistes existent pour diversifier vos ressources financières. Je m'accorderai à vous en lister deux.

Cocagne, en premier lieu. Cette plateforme nationale entièrement gratuite pour les responsables de territoires permet de déposer des offres de chasse qui manquent cruellement aujourd'hui.

Vendre quelques bracelets de chevreuils à l'approche, recruter des chasseurs pour des battues, voilà des actions simples à mettre en place et qui peuvent vous donner une belle bouffée d'oxygène. Réfléchissez-y, c'est très simple et la Fédération peut vous accompagner.

Plusieurs territoires ont franchi le pas et nous sommes en mesure de vous mettre en relation si vous le souhaitez.

La valorisation de la venaison est une seconde piste. La demande existe, c'est un projet que nous avons lancé en vous sollicitant par enquête sur la manière dont ce dispositif pourrait fonctionner.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Avec plus de 15 000 grands animaux prélevés chaque année en Charente, le potentiel est important d'autant plus que manger local revient d'actualité avec la recherche d'une viande aux qualités nutritionnelles indiscutables, peu grasse avec un bilan carbone excellent.

Nous chasseurs devons saisir cette opportunité de proposer à la société des produits transformés à base de gibier qui pourraient permettre de constituer ou reconstituer les réserves financières des territoires de chasse en améliorant notre image auprès du grand public.

Les premières expériences conduites ici ou là sur le territoire national font émerger un potentiel à développer, sachons en faire de même en Charente.

A l'issue de la première saison de mise en place des demandes dématérialisées, je suis très satisfait que plus de 54 % des territoires charentais aient effectué leurs demandes de plans de gestion en ligne via l'espace adhérent Retriever.

Je rejoindrai le discours de Claude sur ce sujet, la dématérialisation est en marche et la chasse ne peut pas y faire exception.

C'est seulement avec une implication, une collaboration franche et efficace de toutes les parties que... peut-être la chasse retrouvera ses lettres de noblesses et redeviendra une passion et non une contrainte notamment pour les chasseurs de grand gibier.

Le chasseur doit rester un homme de terrain, certes les procédures doivent être respectées, mais des outils informatiques simples, doivent permettre de réduire un fastidieux travail administratif au minimum par quelques clics à la portée de chacun d'entre nous.

La résolution n°4 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation du rapport d'activité qui vient de vous être présenté par Claude, Joël, Gérard et moi-même.

Résolution n°4 : approbation du rapport d'activité	Pour	Contre
Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?	6 767 voix	464 voix
Pourcentage	94 %	6 %

Avant de laisser cette tribune à notre Président pour son traditionnel rapport moral, je vous remercie de de votre écoute.

Merci à mes collègues élus, à l'ensemble des collaborateurs fédéraux qui font du bon travail et à tous les niveaux chacun dans leur spécialité, merci aux membres de la Commission Grand Gibier, merci aux délégués de SUC et leurs adjoints, merci aux responsables de territoires et un grand merci à vous amies chasseresses, amis chasseurs, parce que c'est ensemble, que nous allons gagner.

Je vous donne rendez-vous tout à l'heure pour la lecture du rapport financier. Bruno, c'est à toi.

Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

2023 constituera une année particulière dans la longue vie de l'activité cynégétique charentaise.

Tout d'abord, elle marquera une date anniversaire puisque c'est cette année que nous allons fêter le centenaire de la mise en place du système fédéral. En effet, c'est en 1923, à l'initiative du Saint-Hubert Club de France créé en 1902, que les 13 premières fédérations de chasseurs virent le jour.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Tout au long de ces 100 ans d'existence, des lois, des décrets sont venus encadrer, amender, modifier profondément notre activité. Il n'est pas dans mon intention de vous détailler et d'être exhaustif sur toutes les modifications qui ont été apportées. Ce serait fastidieux et beaucoup trop long. Néanmoins, il me semble nécessaire de rappeler quelques dates essentielles qui vont marquer durablement l'évolution de la chasse en France.

Dès 1941, sous le gouvernement de Vichy, les Fédérations de chasse prennent le nom de « Fédérations Départementales des Chasseurs », appellation qui est encore d'actualité aujourd'hui.

C'est en 1963 que sont institués les plans de chasse grand gibier. Si au départ l'obligation n'est pas imposée aux départements, à partir de 1978, cette obligation sera de mise pour toutes les espèces de grands animaux.

Un an plus tard, en 1964, une loi va bouleverser le paysage cynégétique français. Le sénateur Verdeille propose de mettre en place des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et des Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA).

Ce système voyait un apport forcé des droits de chasse des propriétaires au profit de l'ACCA. En effet, seuls ceux possédant un bien de plus de 20 ha d'un seul tenant pouvaient faire opposition et refuser son intégration à l'ACCA.

La Charente pourrait être classée dans les départements qui ont refusé la mise en place de ce système puisque, majoritairement les sociétés de chasse communales ou privées sont restées en place. Seuls 3 territoires charentais ont opté pour cette organisation. Notre département fait donc partie des 41 où le système est ponctuellement mis en place. En 2023, seuls 29 départements ont opté pour le régime d'ACCA obligatoire.

Jusqu'en 1968, les agriculteurs pouvaient chasser librement le grand gibier pénétrant dans leurs parcelles et ainsi limiter les dégâts occasionnés aux cultures. C'est ce qu'on appelait le droit d'affût. La loi de finance de 1969 supprime ce droit mais en contrepartie, l'état se charge de régler les questions d'indemnisations des dégâts de grand gibier sur un fond national spécifique.

L'année 1970 voit la création d'un ministère de l'environnement qui devient le ministère de tutelle de la chasse. On voit, aujourd'hui, la perversité de ce changement, l'idéologie verte dans ce ministère étant largement dominante. L'examen du permis de chasser est institué en 1975.

A partir des années 2000, la chasse commence à faire l'objet d'attaques de la part de nos détracteurs. Tout au long de ce début de 21^{ème} siècle, ces attaques vont devenir de plus en plus prégnantes pour atteindre leur paroxysme ces dernières années. La loi du 26 juillet 2000, dite loi Voynet, s'inscrit dans l'émergence de cette mouvance verte avec :

- L'instauration d'un jour de non-chasse : le mercredi.
- Un assouplissement de la loi Verdeille permettant, maintenant, aux propriétaires opposés à la chasse d'exclure leur terrain de l'adhésion à l'ACCA, qu'importe la superficie.
- La mise en place, dans chaque département, d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique opposable aux chasseurs et aux groupements de chasseurs.
- Le transfert de la charge de l'indemnisation des dégâts de l'ONCFS aux FDC, bien évidemment sans les fonds qui auraient dû aller avec ce transfert.

En 2003, il revient au préfet, après consultation de la FDC de fixer le jour sans chasse qui n'est plus obligatoirement le mercredi. Le permis n'est plus délivré par le préfet mais par l'ONCFS en 2009.

Cet établissement public, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage fusionne avec l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) pour donner naissance à l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en 2019. Le mot chasse disparaît de l'appellation et sur un Conseil d'Administration de 43 membres, seules 3 places sont réservées pour la représentation cynégétique.

L'écocontribution est créée. Elle permet d'obtenir des finances pour les actions menées pour la biodiversité. Chaque chasseur contribue à hauteur de 5 euros, tandis que l'Etat complète le dispositif avec 10 euros également par chasseur.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

La contribution territoriale obligatoire est mise en place afin de responsabiliser les territoires de chasse dans la gestion du grand gibier. Enfin, le coût du permis national est diminué de moitié. Il passe de 400 € à 200 €.

Voici brossées très rapidement les grandes dates qui ont jalonné l'histoire cynégétique française et qui ont marqué en profondeur notre activité. On peut avoir une certaine nostalgie du passé, mais continuer à penser qu'un retour en arrière est possible ou que l'on peut encore chasser comme autrefois relève d'une parfaite méconnaissance de l'évolution de notre loisir.

Le chemin est maintenant semé d'embûches qu'il nous faut, à chaque fois, déjouer, combattre en y mettant toute notre énergie. Notre force de persuasion, d'innovation doit nous permettre de les surmonter afin que notre horizon finisse par s'éclaircir.

Si cette histoire a contribué largement à faire évoluer la chasse, la montée en puissance du grand gibier ces dernières années, qui est allée de pair avec une diminution du petit gibier a, elle aussi, complètement bouleversé la chasse charentaise mais aussi, en extrapolant, la chasse en Nouvelle-Aquitaine et la chasse dans toute la France.

Sur nos territoires, là où autrefois, la chasse du lièvre, la chasse du lapin étaient reines, là où on trouvait des nichées de faisans et de perdreaux, le sanglier est venu supplanter tout cela, reléguant ces pratiques de chasse à une portion congrue.

Sa présence tout à fait occasionnelle sur nos territoires, je rappelle qu'il se tuait environ 300 sangliers avant la tempête de 1999, en faisait une bête mythique. Aujourd'hui, sa surdensité dans certains secteurs, les dégâts qu'il occasionne l'ont transformé en bête à abattre. Oubliée la chasse, on parle maintenant de régulation. La bête noire fragilise l'édifice cynégétique.

Certes, son développement a permis de conserver des chasseurs qui, le petit gibier diminuant, ont porté leur attention sur sa traque. En 2023, sa surpopulation dans certaines sous unités cynégétiques qui induit des sorties quasi quotidiennes, les mesures de sécurité nécessaires et obligatoires qui s'imposent lors de l'organisation de battues, commencent à détourner les adeptes du sanglier de sa chasse. D'ailleurs, doit-on toujours utiliser ce mot pour qualifier sa quête ?

Les populations explosant, les consignes de tir qualitatives sont interdites. Tout animal sortant doit être tiré que ce soit une laie suitée ou un petit. Faire le pied le matin devient presque inutile, quel que soit le lieu où se déroulera l'attaque, on est pratiquement sûr de trouver des animaux.

La chasse, la vraie, celle qui se rapproche de l'art, tant elle demande de la connaissance, de l'expérience, de la subtilité dans son accomplissement disparaîtra au profit d'une activité qui ne méritera plus le vocable de chasse. On la nommera régulation, destruction... Sans y prendre garde, on s'éloignera des valeurs que nous avons toujours défendues.

Je l'ai déjà dit, le sanglier est une bête noble de chasse. Malheureusement, en surdensité, il occasionne des dégâts trop importants sur les cultures et difficilement supportables aussi bien par les agriculteurs que par les chasseurs que nous sommes.

L'indemnisation, après l'arrêt du droit d'affût, le transfert financier à l'Etat via l'établissement public ONCFS, est maintenant du seul ressort des fédérations départementales, c'est-à-dire nous. Il y a 23 ans, pourquoi nos dirigeants cynégétiques ont-ils accepté un tel changement ?

La situation n'était pas la même. Le grand gibier était peu abondant et ne créait aucun problème. Il fallait garder la main sur la gestion de ces populations jusqu'à l'indemnisation. On pouvait se le permettre, les Fédérations avaient des finances confortables et le nombre de chasseurs était encore important.

Aujourd'hui, en Charente, la situation est préoccupante. Comme je m'y étais engagé avec mon équipe, nous nous sommes efforcés, tout au long de nos années de gouvernance, de peser le moins possible sur les budgets des territoires et des chasseurs.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Baisser le coût des bracelets, instaurer la gratuité des formations, en particulier celles des directeurs de battue, mettre en place un stockage et un ramassage des déchets de venaison, nous le pensons, permettraient d'augmenter les prélèvements afin de retrouver un équilibre agro sylvo cynégétique, une de nos missions de service public confiées par l'Etat.

Faute est de constater que nous nous sommes trompés. Non pas sur l'effort déployé par vos sociétés, vos chasseurs qui ont accentué les prélèvements tels que nous le demandions, mais sur les limites liées structurellement à notre passion.

Pour nous, la chasse reste un loisir et n'est pas un métier. Nos possibilités de prélèvements, dans notre département, arrivent à un seuil difficilement franchissable. Depuis 3 ans, la barre de 7 000 prélèvements annuels semble difficile à dépasser. Force est de constater qu'en matière de chasse, nos efforts en matière de régulation ont atteint leur limite. Avec la meilleure volonté, nous ne pouvons guère aller bien au-delà.

Différents facteurs peuvent expliquer cette situation :

- Des populations de sangliers importantes dues, entre autres, aux conséquences du réchauffement climatique induisant un taux de reproduction élevé de l'espèce.
- Des secteurs de plus en plus nombreux où la chasse est difficile à exercer (zones périurbaines, bordures des grandes voies de circulation, ...) ou carrément interdite par des néo-propriétaires qui veulent faire de leurs terrains des sanctuaires. Ces secteurs non chassés deviennent de véritables refuges pour la bête noire.
- Une population de chasseurs vieillissantes et en déclin.
- Pas assez de chiens créancés qui obligent certains territoires à faire appel à des spécialistes dont les agendas sont très chargés et qui ne peuvent pas honorer toutes les demandes.
- Des rivalités entre territoires qui refusent de chasser ensemble et qui, au lieu de rester soudés, s'amuse à se « piquer » des parcelles désorganisant totalement la chasse dans certains secteurs.
- Le manque de volonté de diversifier les modes de chasse, je pense notamment au développement de l'approche et l'affût en période estivale.
- Des territoires limitrophes d'autres départements où la gestion collective du sanglier est difficile due à des manières de gestion cynégétique départementale différentes.

La liste n'est pas exhaustive et elle serait beaucoup plus longue si je rentrais dans les détails. Malheureusement, nous en sommes là aujourd'hui. La situation est-elle si irréversible que cela ? Je ne le pense pas car l'ensemble de la Charente n'est pas à feu et à sang. Des secteurs sont touchés et c'est sur ces secteurs qu'il faut agir avec fermeté, les chasseurs locaux le réclament et la Fédération également.

Nous avons proposé à l'administration un plan d'action sanglier qui, nous l'espérons, permettrait de diminuer des populations particulièrement abondantes dans certains coins du département et de retrouver un équilibre salubre pour tous. Notre plan n'a pas été retenu car nous entrions avec certaines mesures dans l'illégalité.

Nous aurions souhaité qu'à situation exceptionnelle, des décisions exceptionnelles puissent être prises comme cela l'a été dans certains départements. Il faut constater, qu'en Charente, ce n'est pas possible.

Une réunion plénière avec la Direction Départementale des Territoires et l'ensemble des lieutenants de l'ovier a eu lieu. Tout a été posé sur la table. Au-delà d'intérêts personnels, au-delà de rancœurs individuelles d'un autre temps, des bases de coopérations entre les différents interlocuteurs ont été posées, je l'espère, durablement. Nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de points qui faisaient débat autrefois. La Fédération a fait preuve, volontairement, d'un esprit d'ouverture et de coopération. L'intérêt commun doit prévaloir sur les intérêts individuels.

Si le Conseil d'Etat, dans ses attendus du 22 janvier 2022 et après le dépôt d'une QPC, Question Prioritaire de Constitutionnalité, a réaffirmé que l'indemnisation des dégâts de grand gibier restait du ressort intégral des chasseurs, des négociations vont débuter et se prolonger dans les trois années qui viennent pour faire changer le système d'indemnisation actuel.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Pour ma part, je souhaite qu'un certain nombre d'éléments soient pris en compte dans la réflexion :

- Les propriétaires qui refusent la chasse sur leur terrain doivent contribuer à l'effort d'indemnisation qui doit être collectif et non pas du seul ressort des chasseurs.
- Les surfaces chassables et non chassables doivent être prises en compte.
- La problématique du périurbain où la chasse est impossible doit être débattue.

L'Etat va mettre la main à la poche pour nous aider dans le financement des dégâts durant les trois prochaines années. Lors des réunions de secteurs, j'ai beaucoup insisté sur l'objectif qui nous a été fixé, la manne financière octroyée n'allant pas sans contrepartie. 60 millions sur trois ans avec, en ligne de mire, une diminution des surfaces endommagées de 30% à l'issue de cette période. Nous avons maintenant l'impérieuse obligation de remplir cet objectif, afin de retrouver une situation assainie.

De nouvelles mesures dont les textes d'application sont apparemment rédigés, vont pouvoir entrer en action au 1^{er} juillet de cette année. Ces mesures vont permettre aux chasseurs des possibilités supplémentaires de chasse qui sont interdites aujourd'hui :

- Utilisation de la chevrotine.
- Possibilité de réguler toute l'année.
- Tir possible sur des points d'appâtage.
- Tirs de nuit réalisables...

Ce panel d'actions sera-t-il suffisant pour réduire les dégâts occasionnés aux cultures afin d'atteindre ainsi l'objectif fixé ? J'ose à penser qu'il le sera.

Depuis l'épisode COVID, sont apparus des termes pour qualifier la chasse d'aujourd'hui : la « chasse régulation » et la « chasse plaisir ». Il y aurait maintenant deux populations de chasseurs. Ceux qui seraient incontournables car ils rempliraient un acte social en régulant les grands animaux et les autres, rétrogradés au second plan, tuant des animaux pour leur seul plaisir.

On voit bien, ici, poindre l'idée que les premiers deviendraient indispensables au détriment des seconds. Attention à ne pas se tromper d'adversaire. La chasse est unique. Tous, autant que nous sommes, faisons partie de la même entité au-delà de la différence dans nos pratiques. Chacun constitue un maillon. Sans l'autre, la chaîne risque de se rompre et la force qu'elle représente réduite à néant.

La chasse c'est une passion, c'est un art qui répond à des règles où le chasseur est la pièce centrale. Son intelligence, sa lecture de la nature, son expérience acquise de ses ancêtres et à partir de son propre vécu vont contribuer à la réussite. Nier cette histoire, c'est nous rabaisser à de simples exécutants au service de l'Etat. Nous endosserions le rôle de tueurs d'animaux, nous y perdrons notre âme et toutes les valeurs que nous portons.

Alors, attention à ne pas tomber dans le piège tendu. Retrouver une situation assainie est le meilleur moyen de ne pas y tomber. Les Fédérations Départementales des Chasseurs, je l'ai souligné en préambule, ont évolué. Être au service des chasseurs, anticiper sur les événements, être source de réflexion et de propositions pour ne pas subir les événements, devient le quotidien de notre activité.

Se repositionner comme acteur incontournable dans la vie de nos petites cités rurales est une impérieuse nécessité pour montrer et expliquer au grand public qui nous sommes et ce que nous faisons.

Travailler sur nos territoires en termes d'aménagement, en partenariat avec les agriculteurs est devenu notre priorité. Retrouver du petit gibier de qualité, réclamé par les nouveaux chasseurs, est un complément nécessaire à cet aménagement. Quelle satisfaction d'entendre un coq faisane chanter, d'apercevoir une compagnie de perdrix, de voir un lièvre se dérober, quand on se promène.

Le projet associatif de troisième génération dont l'objectif est de réimplanter des populations de faisans sauvages à partir de la souche « Mandchourie » répond à cette exigence. L'engouement suscité par ce projet de la part des sociétés de chasse montre bien le besoin de retrouver cette relation privilégiée que nous entretenons avec la nature.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Il complète l'effort consenti depuis plusieurs années pour retrouver une population de gibier authentique et sauvage. Avec la perdrix royale, perdrix labellisée de souche pure, nous avons amélioré la qualité des lâchers en privilégiant ceux d'été, à partir de pouillards. La réussite est là puisque nous retrouvons, tout au long de la saison, ces oiseaux qui ont une défense digne de leurs ancêtres sauvages.

Si au printemps quelques couvées sont observées ici et là, avec l'opération « faisan de Mandchourie », notre ambition est autre. Nous souhaitons repeupler la campagne charentaise en espérant une reproduction naturelle de cette espèce.

Les chasseurs qui se sont investis dans ce projet sont conscients de l'enjeu et ont accepté de ne faire aucun prélèvement dans les trois années qui viennent pour permettre à ces oiseaux de s'implanter durablement et de se reproduire. Travailler sur des souches d'oiseaux sauvages serait une hérésie si, en même temps, nous ne nous préoccupions pas des biotopes occupés par ces espèces.

A partir d'un diagnostic de territoire, nous sommes à même de proposer des aménagements sur le terrain pour améliorer la biodiversité. Planter une haie, proposer un couvert environnemental, améliorer les CIPAN (Culture Intermédiaires Pièges à Nitrate) ou les cultures inter rang dans le vignoble ne peut se réaliser qu'après une étude fine du territoire. Retrouver une trame verte de qualité passe par cette exigence.

Le service environnemental de la Fédération possède cette compétence et peut conseiller les collectivités qui souhaiteraient mettre en place des aménagements sur leur territoire.

Une convention nationale de partenariat a été signée avec les représentants de la profession agricole. En Charente, je dois louer les excellentes relations que nous entretenons avec la Chambre d'Agriculture représentée par son président Christian DANIAU. Nous travaillons également en étroite collaboration avec le BNIC (Bureau National et Interprofessionnel du Cognac).

Si nous voulons que nos propositions reçoivent une écoute auprès des agriculteurs et des propriétaires, ces partenariats sont indispensables.

Ce début d'année 2023 a vu la montée en puissance des plantations de haies. Il n'y avait pas une semaine sans qu'un article dans la Charente Libre ne rende compte de ces opérations. Je remercie tous les chasseurs locaux qui se sont pleinement investis dans ces plantations.

Systématiquement, les scolaires sont associés à ces plantations. C'est le moyen de sensibiliser la jeune génération à l'importance du rôle que doit jouer l'homme pour retrouver de la biodiversité. A l'inverse de nos opposants, nous ne voulons pas une nature mise sous cloche, mais une nature où espèces sauvages et activités humaines peuvent cohabiter en parfaite harmonie.

Associer le jeune public à nos réalisations, c'est aussi communiquer sur le rôle qui est le nôtre dans l'amélioration des biotopes. Le terme de communication est souvent ignoré par le chasseur. « Vivons caché » serait plutôt sa devise. Au contraire, nous devons œuvrer au grand jour et être fier de notre loisir.

Aller au-devant du grand public me conforte dans cette idée. Notre randonnée « Chassons le cancer » qui s'inscrivait dans l'opération « Octobre rose » a été un franc succès. Les participants, pour la plupart non-chasseurs, ont salué cette initiative et nous ont donné rendez-vous pour 2023.

« Les nuits de la faune sauvage » ont, elles aussi, été une réussite. Deux bus ont été nécessaires tant la demande était grande. L'engouement est réel. Ces actions de communication s'inscrivent dans la volonté de la Fédération de faire découvrir ses activités au plus grand nombre et d'ancrer la chasse comme une activité indispensable sur nos territoires ruraux.

Agissons au grand jour. Toutes nos actions doivent être expliquées, mises en valeur et médiatisées. 2023 est encore l'année qui aura vu se mettre en place la formation décennale. Obligatoire maintenant, tous les chasseurs devront être formés dans les 10 ans qui viennent. 4 modules la composent. Les premières séances ont déjà eu lieu et le ressenti des participants est positif. Rien n'est

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

de trop quand il est question de sécurité. Une surmédiation des accidents liés à notre activité a réussi à faire peur aux autres utilisateurs de la nature.

Aller se promener un jour de chasse serait une aberration tant le risque encouru serait grand. Cette année, 6 accidents ont entraîné le décès de chasseurs. Aucun accident mortel n'est à déplorer au niveau du grand public. Des efforts considérables ont été déployés pour arriver à ce résultat. La Charente n'a pas à rougir des mesures de sécurité mises en place, elle a été pionnière en la matière et nombre d'obligations qui existent déjà chez nous sont reprises maintenant au niveau national.

Le dimanche sans chasse est un non-sens. Les associations des autres utilisateurs de la nature l'ont bien compris. Alors que Bérangère COUILLARD, notre secrétaire d'Etat, convoquait tous les responsables des autres fédérations d'activités de pleine nature : randonneurs, vététistes, motards pour évoquer le dimanche sans chasse, tous ont refusé cette proposition voyant poindre l'idée d'un séquençage de la semaine avec des jours autorisés pour telle ou telle activité.

Le partage de l'espace, le partage du temps ne sont pas d'actualité. Nous devons cohabiter dans le respect des uns et des autres, en toute sécurité. Je défends cette position. Rassurons les gens que nous rencontrons lors de nos parties de chasse, agissons en toute responsabilité qu'elle soit collective ou individuelle et l'idée d'un jour sans chasse disparaîtra à jamais.

Il nous faut continuer à former. Nous ne devons pas fléchir sur cet aspect de notre activité. Au sein de la structure fédérale, nous avons souhaité mettre en place un pôle de formation fort, c'est maintenant chose faite.

Je ne peux conclure ce rapport moral sans évoquer les attaques incessantes de nos détracteurs. Au nom d'une idéologie nocive, au nom de la bientraitance animale, au nom d'une écologie radicale, s'appuyant sur une utilisation massive de fake news sur les réseaux sociaux, ils veulent gommer non seulement la chasse, mais notre histoire rurale qui a fondé notre société.

Oui, nous avons des traditions que nous souhaitons conserver, oui, nous vivons au quotidien dans cette nature si adulée par certains, oui, nous souhaitons que les activités humaines perdurent. Pour nous, la nature n'est pas un sanctuaire mais un lieu vivant où tout le monde a sa place.

Alors loin d'une écologie politique, loin des extrémismes radicaux, nous nous battons pour conserver les valeurs qui sont les nôtres. Nous nous battons pour inscrire certaines de nos pratiques ancestrales, issues de la réflexion et de l'intelligence humaine, nous nous battons pour une approche humaniste de la chasse et nous inscrirons nos spécificités régionales dans la durée. La nature ne se théorise pas dans des bureaux, elle se vit au quotidien.

Je pourrais prendre beaucoup d'exemples pour illustrer mes propos. Je n'en prendrai qu'un mais qui me semble significatif, l'interdiction d'utiliser du plomb dans un espace touchant une zone humide temporaire ou permanente depuis le 15 février 2023.

Comment une telle directive peut-elle s'appliquer alors qu'on n'est pas capable de donner une définition claire d'une zone humide et qu'aucune carte n'existe délimitant les endroits où le port de munitions à plombs serait sanctionnable ! On marche sur la tête mais personne ne s'en offusque. La chasse est un art de vivre. Au 21^{ème} siècle, c'est encore un espace de liberté qu'il nous faut défendre. Je voudrais remercier mes collègues administrateurs pour leur engagement au quotidien, l'ensemble des personnels qui œuvrent chaque jour pour maintenir notre activité et l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent.

J'aime parcourir la campagne charentaise, j'aime voir travailler mes chiens, j'aime retrouver mes amis à la cabane après une partie de chasse, j'aime revivre avec eux les meilleures actions et partager ces moments de convivialité où le temps s'arrête, où les différences sociales disparaissent, où on refait le monde.

Je me battraï avec conviction pour que nous puissions vivre encore longtemps ces moments-là. La chasse nous permet encore cette complicité dans un monde qui va de plus en plus vite et qui tente de gommer toutes les valeurs que nous portons.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Faisons-nous partie d'une race en voie de disparition ? Nous devons tout mettre en œuvre pour faire perdurer notre passion, la chasse, la vraie, celle qui ne doit plus souffrir de son image. Je compte sur vous tous pour cet engagement.

Un jour pas si lointain viendra où nous clamerons haut et fort notre fierté d'être agriculteur, notre fierté d'être éleveur, notre fierté d'être pêcheur et en enfin notre fierté d'être chasseur dans notre campagne charentaise.

Cette fierté, nous la porterons collectivement.

La résolution n°5 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation du rapport moral qui vient de vous être présenté.

Résolution n°5 : approbation du rapport moral	Pour	Contre
Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?	6 838 voix	333 voix
Pourcentage	95 %	5 %

Je vais désormais laisser la place à notre Trésorier, Joël BEAULIEU ainsi qu'à notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ pour la présentation des comptes, puis à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE.

Je vous remercie de votre attention.

Approbation des comptes annuels 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

La présentation des rapports financiers est toujours un exercice fastidieux. Vous le savez la transparence est notre constante, ces rapports sont consultables dans leur intégralité en vous rendant sur notre site internet.

Les comptes de votre Fédération sont désormais établis suivant le nouveau plan comptable applicable aux associations. Ce plan comptable doit obligatoirement faire apparaître les divers produits et charges permettant de faire fonctionner la structure et permettant l'exécution des diverses missions de service public de votre Fédération.

Les comptes sont obligatoirement établis chaque année par un Expert-Comptable inscrit au tableau de son ordre. La Fédération dispose également de la libre utilisation de ses réserves, conformément à son objet social.

Nous allons avec notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ vous présenter les comptes annuels à deux voix. Si vous avez des questions particulières sur le volet financier, nous vous invitons à le faire à la fin de notre intervention.

L'exercice comptable 2021-2022 comprend 3 sections analytiques prévues pour gérer la Fédération et développer ses actions au bénéfice de ses adhérents, du grand public, de la faune et des biotopes : « Dégâts de grand gibier », « Service général » et « Ecocontribution ».

Compte tenu des variations qui peuvent être importantes selon les années cynégétiques, nous avons souhaité vous présenter les comptes des 2 premières sections analytiques obligatoires. Pour simplifier la lecture des informations qui suivent, tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

Actuellement, la continuité d'exploitation n'est plus assurée. Monsieur Didier RAMMELAERE, Commissaire aux Comptes, a alerté à ce sujet les élus fédéraux lors du Conseil d'Administration du 28

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

novembre 2022 sur la nécessité de mettre en place des mesures drastiques pour assainir la situation. La base des chasseurs doit être convaincue que la situation est grave et critique.

Cette procédure d'alerte du Commissaire aux Comptes est une procédure d'information du Conseil d'Administration dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises.

C'est une obligation qui apparaît lorsqu'il constate l'existence de faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. In fine et en l'absence de mesures prises par les dirigeants, il devra informer le président du tribunal compétent et communiquer un rapport spécial à l'assemblée générale. C'est ce que l'on appelle plus communément une « mise sous tutelle ».

Après cette précision, je laisse le soin à Madame Fanny RODRIGUEZ pour vous présenter l'arrêt des comptes clos au 30 juin 2022.

Intervenante : Fanny RODRIGUEZ

Fonction : Expert-Comptable

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE. Afin de vous éviter une lecture fastidieuse de l'intégralité des lignes comptables, je souhaite revenir plus en détail sur les informations marquantes de l'exercice écoulé.

Le montant total des produits dégâts (Manufix sanglier, bracelets grands cervidés et chevreuil, et autres produits) s'élève à la somme de 596 189 €, ce qui correspond à une baisse de 4 704 € par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges dégâts (indemnités, achats de dispositifs de marquage, honoraires et vacations des estimateurs, charges internes, matériels de prévention...) s'élève à la somme de 979 912 €, soit une hausse de 13 650 € par rapport à l'exercice précédent dont 424 653 € d'indemnités versées aux agriculteurs, 43 466 € de frais d'estimation, 40 589 € de frais de prévention, 156 542 € de provisions pour risques et charges...

L'indemnité versée aux agriculteurs est en hausse de 105 476 € par rapport à 2020-2021, en hausse de 161 205 € par rapport à 2019-2020 et en hausse de 211 854 € par rapport à 2018-2019, soit 200 % d'augmentation en 4 exercices comptables.

Durant l'exercice comptable, il y a eu une augmentation des surfaces endommagées passant de 490 à 572 hectares détruits, soit une hausse de 82 hectares. Ainsi, cette année, le résultat de cette section analytique « dégâts grand gibier » présente un déficit de 383 722 €.

Bien qu'il soit difficile de trouver le juste équilibre entre les charges et les produits pour cette section analytique, permettez-moi, en tant qu'Expert-Comptable, de vous alerter sur l'état de la situation.

Pour compléter cette analyse sur la partie dégâts grand gibier, il faut avoir à l'esprit que cette charge représente aujourd'hui plus de 38 % des charges totales de la Fédération.

Depuis la campagne 2016-2017, la section « analytique dégâts grand gibier » ne s'autofinance plus alors que les dégâts continuent de s'accroître. Le déficit cumulé des dégâts s'élève, en 6 campagnes cynégétiques à plus d'1 million d'euros puisés dans les réserves fédérales.

Pour conclure sur cette partie des dégâts, la situation est particulièrement inquiétante et préoccupante. Il est indispensable de s'attaquer au problème de fond : la surpopulation de sangliers. L'objectif, à très court terme, est de reconstituer les fonds propres de la Fédération pour en assurer la viabilité.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Le montant total des produits généraux (vente de marchandises, timbres fédéraux, adhésions territoriales, subventions et autres produits) s'élève à la somme de 1 427 148 €, ce qui correspond à une diminution de 37 463 € par rapport à l'exercice précédent soit :

- Une baisse des contrats de services de 59 512 €.
- Une hausse des subventions de 37 840 € liée à la subvention pour le budget participatif.
- Une hausse des reprises de provisions de 24 840 € correspondant à la mise à jour du taux d'actualisation du calcul des retraites.
- Une baisse des produits financiers de 11 459 €.

Le montant total des charges générales (charges de consommation courante, charges salariales, amortissements, provisions, et autres charges) s'élève à la somme de 1 443 998 €.

Ce montant est en augmentation de 82 384 € par rapport à l'exercice précédent qui s'explique notamment par une reprise de l'activité normale fédérale suite au Covid-19 dont :

- Une hausse de 42 688 € correspondant aux frais de déplacements, de missions et l'organisation de l'assemblée générale en présentiel.
- Les dépenses liées au budget participatif à hauteur de 41 719 €.

Il est à noter que les gains engendrés par la réforme de la chasse et les diverses compensations versées par la FNC, que ce soit pour l'écocontribution, la compensation de la perte des bi-départementaux ou pour le transfert des missions de service public permettent de limiter le déficit de l'exercice.

Le compte de résultat consolidé s'élève à un déficit de 409 611 € après imputation des projets associatifs provenant à 94 % du déficit de la section analytique « dégâts grand gibier » récurrent depuis plusieurs exercices comptables. Hormis les dégâts, la gestion fédérale est très saine.

Je tiens à vous rappeler que le bilan est une photographie du patrimoine comptable de la structure et de l'endettement à un instant « t » en l'occurrence au 30 juin 2022.

On trouve dans l'actif ce que l'entreprise possède, comme les immobilisations corporelles, les immeubles, les valeurs mobilières de placement, les stocks...

Le passif quant à lui regroupe les ressources de la Fédération, comme le capital social (fonds associatifs), les réserves, les emprunts et dettes, les provisions... ainsi que le résultat comptable de l'année.

Le bilan consolidé s'élève à 3 045 527 € contre 3 455 506 € l'année passée soit une baisse de 409 979 € marquée par :

- A l'actif :
 - La stabilité de l'actif immobilisé relatif aux investissements.
 - La baisse de l'actif circulant correspondant à une érosion des disponibilités, conséquence des résultats déficitaires consécutifs.
- Au passif :
 - La baisse des fonds propres de 452 545 € concomitamment au résultat déficitaire de l'exercice clos au 3 juin 2022.
 - Les fonds propres s'élèvent à 1 173 307 € dont 1 019 745 € de réserves disponibles. Si rien n'est entrepris, d'ici 2 ans, les réserves seront épuisées.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Didier RAMMELAERE, Commissaire aux Comptes.

[Intervenant : Didier RAMMELAERE](#)

[Fonction : Commissaire aux Comptes](#)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Fait à Angoulême, le 12 décembre 2022.

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vous demanderai tout à l'heure de bien vouloir approuver les comptes annuels 2021-2022.

La résolution n°6 qui sera soumise à votre vote concerne l'approbation des comptes annuels 2021-2022 clos au 30 juin 2022, tels qu'ils ont été arrêtés et le quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Résolution n°6 : approbation des comptes annuels de l'exercice 2021-2022	Pour	Contre
Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2021-2022 clos au 30 juin 2022, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ?	6 310 voix	927 voix
Pourcentage	87 %	13 %

La résolution n°7 concerne l'affectation de l'imputation du déficit de 452 545 € en diminution des réserves de gestion.

Résolution n°7 : affectation du résultat de l'exercice 2021-2022	Pour	Contre
Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 452 545 € en diminution des réserves de gestion ?	6 168 voix	1 024 voix
Pourcentage	86 %	14 %

Avant de soumettre la résolution relative à la poursuite des projets associatifs et l'affectation des sommes correspondantes, permettez-moi de vous faire un point de situation :

- Permis de chasser à 0 €, le solde est à 0 €.
- Petit gibier : le solde est de 106 781 €.

La résolution n°8 concerne le financement des projets associatifs à hauteur de 40 000 € pour le permis de chasser à 0 € et 106 781 € pour le petit gibier n°3.

Résolution n°8 : poursuite et affectation des projets associatifs	Pour	Contre
Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite des projets suivants : permis de chasser à 0 € pour 40 000 €, petit gibier n°3 pour 106 781 € ?	5 564 voix	1 242 voix
Pourcentage	82 %	18 %

Approbation du budget prévisionnel 2023-2024

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Ce budget prévisionnel 2023-2024 vous a été présenté lors des réunions de secteurs et vous en avez eu le détail dans la seconde circulaire de l'assemblée générale.

Comme l'a évoqué notre Expert-Comptable tout à l'heure et comme le prévoit l'article 12 de nos statuts, il est de notre devoir et de notre responsabilité de proposer un budget prévisionnel permettant de faire face aux futures dépenses.

En préambule, je tiens à vous rappeler que la loi chasse de 2019 a introduit un mécanisme d'indexation des redevances cynégétiques de l'État selon lequel :

- « A partir de 2020, les montants des redevances cynégétiques sont indexés chaque année sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation hors tabac prévu dans le rapport

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour l'année considérée... ».

Pour la saison 2023-2024, le taux d'indexation est fixé à 4,3 % par la loi de finances. Il a servi de base pour les propositions tarifaires qui vous ont été transmises, cette indexation correspondant au niveau minimum d'augmentation pour faire face à l'inflation. Cette indexation ne prend pas en compte d'autres paramètres comme la situation départementale.

Vous remarquerez que pour la plupart des redevances et des cotisations, les tarifs proposés pour la campagne cynégétique 2023-2024 sont similaires à ceux pratiqués il y a 10 ans déjà lors de la saison 2013-2014.

Permettez-moi, en guise d'introduction à la présentation des deux options du budget prévisionnel 2023-2024, de vous remémorer des éléments qui me semblent importants pour la compréhension de tous.

Malgré les demandes de nombreuses Fédérations des Chasseurs, dont la nôtre, de revoir intégralement le système d'indemnisation des dégâts de grand gibier, la réglementation n'a pour le moment pas bougé et rien ne sortira dans les mois à venir... malgré le protocole d'accord signé le 1er mars dernier au salon international de l'agriculture.

Il est donc encore et malheureusement de notre entière responsabilité, chasseurs et Fédération, de continuer à assumer l'indemnisation intégrale des dégâts de grand gibier, dans les mêmes conditions.

La réalité financière des dégâts, et notamment ceux dus au sanglier, nous a conduit à construire un budget prévisionnel de la section analytique dégâts de grand gibier nécessitant un appel de cotisation à hauteur de 800 000 €.

Nous entendons déjà la grogne de certains, que nous comprenons, mais la loi nous oblige à faire face à cette responsabilité d'indemnisation.

Si nous nous désistons, votre Fédération perdra la main, sera mise sous tutelle et l'Etat obligera l'ensemble des chasseurs du département à payer les dégâts d'une manière ou d'une autre.

Alors souhaitons que l'effort financier que nous vous demandons soit passager et que les dégâts diminuent sinon la chasse charentaise sera perdue.

Lors du vote tout à l'heure, vous aurez le choix entre deux stratégies s'appuyant soit sur un effort plus individuel à l'échelle du chasseur, soit sur un effort plus collectif au niveau du territoire de chasse.

Compte tenu que le grand gibier est désormais présent sur l'ensemble de notre département et pour faire face aux enjeux liés à la gestion financière des dégâts occasionnés par ces espèces, le Conseil d'Administration a décidé pour la prochaine saison de simplifier la validation des permis de chasser en offrant deux choix : soit une validation départementale unique soit une validation nationale unique, les deux permettant de chasser le petit et le grand gibier sans avoir besoin de souscrire à un quelconque timbre spécifique.

Il est entendu que dans cette optique, tous les chasseurs charentais seront contributeurs de la problématique des dégâts.

C'est ainsi que nous nous engageons, dans le cadre des négociations à venir pour la révision du prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique renouvelable en 2024, à solutionner le problème des réserves « à sangliers » où la chasse du petit gibier et de la bécasse n'est pas ou plus autorisée.

L'effort consenti par tous via cette forme de mutualisation devra nécessairement se traduire par une suppression de ces réserves « à sangliers » qui contribuent à entretenir voire à développer des populations excessives de sangliers et par voie de conséquence une hausse des dégâts aux cultures alentours.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

L'équité et l'accès aux territoires pour tous les chasseurs sera notre leitmotiv.

Le timbre départemental grand gibier étant supprimé, le montant de la cotisation individuelle 2023-2024 est proposé à 102 € (choix n°1) ou 109 € (choix n°2).

Le montant de l'adhésion simple correspond à l'adhésion territoriale obligatoire permettant de disposer d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique. Le montant de l'adhésion simple 2023-2024 est proposé à 270 € (choix n°1) ou 250 € (choix n°2).

Les montants de barèmes 2023-2024 du contrat de services sont proposés à hauteur d'une redevance forfaitaire incluant une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de chasse » de 150 € et d'une redevance proportionnelle à la superficie du territoire de 0,29 € par hectare (choix n°1) ou 0,27 € par hectare (choix n°2).

Le montant du bracelet daim 2023-2024 reste inchangé à 0 €.

Le montant des bracelets grands cervidés 2023-2024 restent inchangés : cerf mâle à 110 € et cerf BDF (biche, daguet et faon) à 70 €.

Le montant du bracelet chevreuil est quant à lui proposé à 23 € (choix n°1) ou 25 € (choix n°2).

Les montants des Manufix sanglier \geq 20 kg sont proposés à 32 € et les Manufix sanglier $<$ 20 kg restent gratuits à 0 €.

Obligatoire depuis la loi chasse de 2019, la contribution territoriale dégâts en Charente se décompose en deux parties.

La contribution territoriale de base appelée CTB est applicable à tous les territoires attributaires d'un plan de gestion sanglier et/ou d'un plan de chasse cervidés ou chevreuil.

Le montant de la contribution territoriale de base 2023-2024 est proposé à 100 €.

La contribution territoriale majorée, plus communément appelée CTM correspond à la traduction réglementaire du législateur.

Pour rappel, la suppression du timbre national grand gibier alimentant le fonds cynégétique national géré par la FNC a eu pour conséquence de reporter localement le financement des indemnités, via une contribution territoriale proportionnée.

Cette modulation de la participation à l'hectare est motivée entre les différents territoires « par leur implication respective dans le niveau et l'évolution des dégâts indemnisés »,

Cette contribution territoriale majorée s'appliquera sur les seules communes ayant subi des dégâts en 2021-2022 au sein des 6 SUC classées en points noirs dans le cadre du Plan National de Maîtrise du Sanglier que sont PM1, PM2, PM3, CL2, CL3 et TR2.

Le montant de la contribution territoriale majorée 2023-2024 est proposé à 0,55 € par ha (choix n°1) ou 0,30 € par ha (choix n°2).

Les éléments importants à retenir pour les produits prévisionnels 2023-2024 sont les suivants :

- Une stabilité des ventes et des prestations de service.
- Une hausse des autres produits de gestion courante marquée par une augmentation des cotisations et redevances malgré une perte de chasseurs évaluée - 230.
- Une augmentation des reprises de provisions dégâts correspondant au delta entre les provisions faites dans le logiciel Dégâts et les indemnités réellement versées aux agriculteurs en fin d'exercice.

Pour ce qui est des charges de ce budget, l'objectif de maîtrise de ces dernières a été le maître mot du Conseil d'Administration. Maîtrise des charges courantes, même si nous serons, comme tout le

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

monde, impactés, par les augmentations, dont nous faisons le constat au quotidien, l'inflation étant passée par là...

Les éléments importants à retenir pour les charges prévisionnelles 2023-2024 sont les suivants :

- Une hausse significative des achats avec une dépense estimée de 400 000 € d'indemnités de dégâts versées aux agriculteurs.
- Une hausse des autres services extérieurs prévoyant l'assemblée générale en présentiel avec les frais inhérents à son organisation.
- Une hausse des charges de personnel intégrant les augmentations du point INM.
- Une hausse des intérêts sur emprunt intégrant l'achat d'un véhicule, le remplacement du parc informatique, l'installation de la chambre froide à l'annexe et le Naturo'bus. Pour ces deux derniers projets, des financements extérieurs seront recherchés afin de prendre en charge tout ou partie des investissements à réaliser.

Avant de soumettre à votre vote, le projet de budget prévisionnel 2023-2024, je tiens à vous rappeler que, pour que les deux choix proposés soient viables économiquement, cela implique une diminution significative des dégâts causés par le sanglier la saison prochaine avec des actions par la chasse dès le 1er juin quel que soit le mode de chasse et ce jusqu'au 31 mars prochain.

Je vous remercie de votre attention et propose ce budget à votre approbation.

La dernière résolution soumise à votre vote en fin d'assemblée concerne l'approbation du vote des redevances et contributions pour financer le budget prévisionnel 2023-2024 soit par le choix n°1 soit par le choix n°2.

Résolution n°9 : vote des cotisations et participations financières approuvant le budget prévisionnel 2023-2024	Choix n°1	Choix n°2
Approuvez-vous, pour financer le budget prévisionnel 2023-2024, le vote des redevances et contributions 2023-2024 présentées : choix n°1 ou choix n°2 ?	2 125 voix	5 088 voix
Pourcentage	29 %	71 %

Avant de clôturer cette partie financière, je tiens à remercier tout particulièrement Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable pour la qualité du travail réalisé et la clarté de sa présentation.

Je remercie également Monsieur Didier RAMMELAERE, notre Commissaire aux Comptes qui a certifié nos comptes sans réserve.

Un grand merci également à notre Comptable, Carine DEMARLY pour la tenue de notre comptabilité d'engagement et notre Directeur, Cyril MOREAU pour son aide dans la préparation et la rédaction des supports présentés.

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis à Madame la Préfète. Je vous remercie de votre écoute, et restons, le Président et moi-même, à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je laisse le soin à notre Président d'accueillir les personnalités qui vont le rejoindre à cette tribune.

Interventions des personnalités

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Pendant que nos invités sont en train de prendre place sur scène à mes côtés, permettez-moi de vous présenter celles et ceux qui vont se succéder à ce pupitre :

- ⇒ Monsieur Christian DANIAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- ⇒ Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des Maires et des Intercommunalités de la Charente.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

- ⇒ Monsieur François BONNEAU, Sénateur de la Charente.
- ⇒ Madame Sandra MARSAUD, Députée de la 2^{ème} circonscription de la Charente.
- ⇒ Madame Caroline COLOMBIER, Députée de la 3^{ème} circonscription de la Charente.
- ⇒ Enfin Monsieur Benoît PREVOST-REVOL, Directeur-Adjoint de la Direction Départementale des Territoires de la Charente, représentant Madame la Préfète.

Remise des médailles

Intervenant : Bruno MEUNIER et les élus fédéraux

Fonction : Conseil d'Administration de la FDC16

Comme chaque année et tout particulièrement aujourd'hui pour le centenaire de la chasse charentaise, en récompense pour leurs investissements au sein de leurs territoires, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, je vais procéder avec mes collègues administrateurs à la remise des décorations pour les services rendus à la cause cynégétique.

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de bien vouloir rejoindre l'administrateur à l'estrade pour la remise de votre médaille. Cette année, nous avons décidé d'honorer nos récipiendaires en leur remettant également un diplôme d'honneur et le livre de notre président Willy SCHRAEN, « un chasseur en campagne ».

Je demanderai également à Renaud JOUBERT, notre photographe professionnel de bien vouloir immortaliser ce moment, témoin de l'implication de tous ces chasseurs pour la défense et la promotion de notre passion et de notre culture :

- Monsieur Joël BEAULIEU remet une médaille de bronze à Monsieur Aimé BESSAGUET, Secrétaire-Adjoint de la société de chasse de LESTERPS.
- Monsieur René COUSTOU remet une médaille de bronze à Monsieur Michel ALLAIN, Vice-Président de la société de chasse de LONGRE.
- Monsieur Jean-Michel BRETONNET remet une médaille de bronze à Monsieur Gérard GALURET, piégeur.
- Monsieur Didier MAUGET remet une médaille d'argent à Reine LANUS, Trésorière de la société de chasse de SAINT AMAND DE MONTMOREAU.
- Monsieur Joël BOUTENEGRE remet une médaille d'argent à Messieurs Frédéric BESNARD et Thierry GUEGAN, formateurs bénévoles au permis de chasser.
- Monsieur Bruno MEUNIER remet une médaille d'argent à Monsieur Raymond BOIREAU, membre de la société de chasse de VENTOUSE.
- Monsieur Gérard KUHN remet une médaille d'argent à Monsieur Bernard BONNECAZE, Président de l'Association des Piégeurs Agréés de la Charente.
- Monsieur Pascal LAMAZIERE remet une médaille d'argent à Monsieur Daniel BOUYAT, ancien Président de la société de chasse de GENAC et organisateur pendant 25 ans du brevet de chasse sur lièvre en Pays Rouillacais.
- Monsieur Jean-Luc TESSIER remet une médaille d'or à Monsieur Michel PAYMENT, ancien maître d'équipage du Rallye du Champ du Bois découplant dans la voie du chevreuil.

Madame, Messieurs, vous êtes les forces vives du monde de la chasse. C'est votre dévouement sans faille qui est récompensé aujourd'hui.

Je sais que vous faites partie de cette grande famille de bénévoles, et que vous ne comptez pas votre temps au service de votre passion.

En l'honneur de tous les récipiendaires, écoutons les honneurs interprétés par le Rallye Tussonnais. Je pense que nous pouvons tous, au nom de la chasse charentaise, les applaudir très chaleureusement.

Merci pour eux.

Discours de clôture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

En guise de discours de clôture, je voudrais rappeler que la chasse pour perdurer devra être éthique, raisonnée et populaire, sans oublier l'importance de la sécurité, grâce aux formations.

Je voudrais tout d'abord saluer les personnalités qui sont intervenues à cette tribune démontrant ainsi que la chasse est plurielle, ce qui est en fait sa spécificité mais surtout sa richesse.

Il me revient comme chaque année la tâche de clôturer cette assemblée générale. Il me semble important de rappeler le rôle prépondérant des chasseurs dans le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques de notre département, invoquant la nécessaire et impérieuse capacité des acteurs à travailler dans l'intérêt général.

Les attaques, comme si j'ai souligné dans mon rapport moral, sont très violentes et incessantes, à croire que nos détracteurs cherchent à nous user ! L'époque est ainsi et nous n'en avons malheureusement pas fini.

Toutefois, je tiens à vous rappeler, que la défense de notre passion est un travail militant que vous n'avez pas délégué uniquement aux élus de la chasse. Chaque jour, vous devez expliquer ce que vous faites pour l'environnement, pour la gestion de la faune, pour l'éducation des plus jeunes. La chasse a surtout besoin d'être expliquée et je suis certain qu'avec du temps et de la ténacité et du bon sens, la logique rurale triomphera.

Avec encore 10 000 pratiquants en Charente, la chasse est et reste l'un des maillons forts de la ruralité. Nous aurons sans doute l'occasion de nous retrouver pour la première fête de la chasse organisée par l'ACCA de Gimeux le 11 juin prochain.

Notez également l'organisation de la deuxième édition de notre opération « Chassons le cancer » le 21 octobre prochain à Lignières-Ambleville...

Avant de conclure, je vous confirme que le Conseil d'Administration a décidé de mettre en vente les six tivolis que nous possédons. Comme lors d'une vente de coupe de bois, une mise aux enchères sous pli cacheté sera organisée avec une mise à prix de 350 €.

La règle suivante a été définie : « *Un territoire ne pourra pas acquérir plus d'un tivoli et il ne pourra déposer qu'une seule offre* ».

Les offres seront à déposer en main propre à la Fédération du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023 aux horaires d'ouverture des bureaux. Aucune offre déposée dans la boîte aux lettres ou envoyée par la Poste ne sera acceptée.

Il est tout à fait possible que si le Président est empêché, il délègue cette mission à un membre de son Conseil d'Administration pour venir déposer l'offre en main propre et signer le registre s'y afférent.

Les offres seront analysées le 24 avril prochain en présence d'une ou deux personnes assermentées extérieures à la Fédération. Les offres les mieux-disantes seront retenues. Pour éviter tout risque d'égalité, je vous demande de déposer votre offre à l'euro près.

Cette assemblée générale 2023 arrive à son terme. Merci encore pour votre attention et votre patience.

Avant de passer aux votes des résolutions et aux réjouissances gustatives qui suivront, je vous invite à regarder la vidéo réalisée à l'occasion de notre centenaire qui retrace notre histoire avec l'évolution des paysages, des espèces, de nos missions, de la perception de la société... Je crois pouvoir vous dire qu'elle résume parfaitement les enjeux actuels.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2023 (centenaire)

Après cette vidéo, je vous demanderai de bien vouloir vous diriger dans le hall pour voter. Pendant ce temps-là, notre traiteur et une partie de l'équipe fédérale pourront installer les tables et mettre les couverts. Merci par avance de votre compréhension.

Un très grand merci à toutes et à tous. Merci également à l'équipe de la régie, merci encore à toute l'équipe fédérale, élus et professionnels et à l'année prochaine.

Vive la chasse et vive la Charente...

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Puymoyen, le 27 avril 2023.

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER